

MAI 2017

PROJET D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**Service d'Accueil Familial Non Permanent Régulier des enfants de moins de six ans
du Centre Hospitalier d'Angoulême**

Projet de Service

Table des matières

Introduction	p2
Projet social:.....	p3
Projet éducatif:.....	p5
1) Sécurité affective:.....	p6
-L'assistante maternelle, personne de référence.....	p6
-La familiarisation.....	p7
-L'accueil.....	p8
2) Jeu et motricité	p10
-Les activités organisées.....	p10
-Le jeu libre.....	p10
-Les ateliers.....	p11
3) Eveil sensori-moteur :.....	p13
-L'aménagement de l'espace.....	p13
-L'éveil moteur.....	p14
-L'éveil du langage.....	p14
-Les cinq sens.....	p15
4) Le sommeil.....	p15
-L'endormissement.....	p16
-Le réveil.....	p17
5) L'alimentation.....	p17
-Le lieu du repas.....	p18
-Diététique.....	p19
6) Les soins.....	p19
7) Soutien à l'autonomie.....	p 21
Conclusion.....	p 22

Introduction

Ce projet s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

Le décret N° 2010-613 du 7 juin 2010 nous a donné l'opportunité de formaliser nos valeurs, nos options éducatives et les moyens à mettre en œuvre pour répondre à un accueil de qualité des enfants et des familles.

Ce document prend en considération le Projet Social et Educatif.

Il résulte d'une réflexion menée par l'équipe sur le sens de sa pratique au quotidien, dont l'objectif est d'accompagner l'enfant et donner un sens à son accueil spécifique.

Une relation constructive avec les parents est indispensable. Elle est basée sur le respect mutuel, l'écoute et la confiance. Ces échanges réguliers concourent à l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée :

- d'une Directrice (Cadre de Santé, Infirmière-Puéricultrice),
- d'une Educatrice de Jeunes Enfants,
- de 13 Assistantes Maternelles,
- d'un Médecin Pédiatre (vacataire), qui notamment assure les visites d'admission des enfants, donne des conseils sur les mesures à prendre en cas de maladies contagieuses.
- d'une Psychologue (vacataire) qui anime des réunions dont l'objet est l'analyse de la pratique professionnelle.
- Un prestataire de service assure l'entretien des locaux.

La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants assurent séparément des visites hebdomadaires au domicile de l'assistante maternelle. Ces visites permettent la vérification de ses compétences et connaissances ainsi que l'application des normes (hygiène, sécurité...). A cette occasion, l'assistante maternelle fait part de ses observations concernant chaque enfant. C'est un accompagnement individualisé qui favorise les conseils dans le domaine du savoir et du savoir-faire. Ce moment d'échanges privilégiés permet de s'assurer de la mise en œuvre du projet d'accueil de l'enfant.

PROJET SOCIAL

Le Centre Hospitalier d'Angoulême est doté d'un Projet d'Etablissement qui comprend notamment un Projet Social. Le Projet Social de la Crèche s'articule donc avec celui-ci.

Le Centre Hospitalier d'Angoulême emploie 2296 agents (personnel médical, paramédical, technique et administratif) habitant sur le territoire du Grand Angoulême, dans le département voire aux confins de celui-ci.

Une convention passée avec le Centre Hospitalier Camille Claudel permet aux employés de cet établissement d'avoir accès, au titre d'agent hospitalier, aux services de la crèche.

Le Service d'Accueil Familial Non Permanent Régulier des Enfants de moins de Six Ans ou Crèche Familiale a ouvert ses portes en 1976. Sa capacité d'accueil est de 60 places. Les locaux se situent au sous-sol du pavillon médical. Ils se composent de :

- 2 bureaux,
- 1 espace de jeux, réservé aux ateliers d'éveil,
- 1 salle de motricité,
- 1 réserve.

La continuité du fonctionnement, indispensable aux missions du Centre Hospitalier d'Angoulême, impose des horaires atypiques de travail. Ceux-ci sont peu compatibles avec des modes de garde aux horaires d'ouverture classique, ce qui ne facilite pas la vie des agents.

La crèche s'adapte donc aux horaires atypiques. Mensuellement les parents transmettent leurs horaires de travail. Les horaires peuvent changer au dernier moment en fonction des impératifs des services hospitaliers. Il y a donc une grande flexibilité et adaptation à la population hospitalière à forte majorité féminine et jeune.

Les enfants malades sont accueillis dans la mesure où leur surveillance ne se fait pas au détriment des autres enfants pris en charge. Ainsi les services hospitaliers sont moins affectés par l'absentéisme des parents.

L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des familles en assurant un accompagnement de qualité dans un cadre sécurisant.

L'accueil est permanent tout au long de l'année il n'y a aucune période de fermeture. En cas d'absence de l'assistante maternelle (maladie, formation, congés annuels), l'enfant sera, dans la mesure du possible, accueilli par une de ses collègues.

Ce mode d'accueil est adapté et diversifié. 70% des places sont réservés au personnel hospitalier, 30% sont réservés pour les familles extérieures. Les familles extérieures profitent donc des mêmes conditions d'accueil.

Nous travaillons en partenariat avec :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ce service assure un accompagnement technique et financier. L'obtention de la Prestation de Service Unique (PSU) est conditionnée notamment au respect des barèmes des participations des familles, des contrats passés,

- la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ce service participe sur le plan financier à l'accueil des enfants dont les parents relèvent de ce régime spécifique,

- le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ce service vérifie la conformité des locaux, la qualification du personnel et le respect des textes de loi relatifs à l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément des Assistant(e)s Maternel(le)s délivré par le Président du Conseil Départemental. Il intervient également tant dans le cadre de « visite de suivi » de la structure (c'est un moment d'échanges sur le fonctionnement de la crèche) que dans le cadre de visite de contrôle assurée par le médecin.

L'enfant atteint de pathologie chronique, génétique ou en situation de handicap est accueilli dans la mesure où les soins qui lui sont nécessaires sont compatibles avec l'exercice professionnel de l'Assistante Maternelle. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant aux attentes des parents. Nous lui permettons de vivre sa singularité au contact d'autres enfants. L'accueil se fait en concertation avec les parents, le médecin, la directrice et l'assistante maternelle. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est contractualisé. Des mesures d'accompagnement sont essentielles. Le handicap n'est pas nié mais il est un élément à prendre en considération parmi d'autres. Notre objectif est que l'enfant soit valorisé, reconnu afin qu'il puisse s'épanouir à son rythme et ne pas être réduit à son handicap.

La Formation est un atout majeur. Elle peut se faire au quotidien (lors des visites aux domiciles des assistantes maternelles, lors des ateliers d'éveil au sein de la crèche) par une transmission de Savoir, de Savoir Faire mais, également sous forme de réunions ou de Formations planifiées.

L'ensemble de l'équipe bénéficie du suivi médical assuré par le médecin du travail du Centre Hospitalier d'Angoulême.

La crèche familiale accueille des enfants de 10 semaines à 4 ans voire 6 ans dans certaines circonstances (enfant en situation de handicap et périscolaire). Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles. Cet accueil spécifique permet de prendre en considération les besoins des parents tout en préservant l'intérêt de l'enfant.

La crèche familiale permet de rompre la solitude professionnelle de l'assistante maternelle en favorisant les liens avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire : la directrice (puéricultrice), l'éducatrice de jeunes enfants, la psychologue intervenant dans le cadre de l'analyse de la pratique professionnelle.

Le service propose des conditions spécifiques, le matériel de puériculture aux normes de sécurité en vigueur (lit, matelas, transat, poussette etc..) est prêté, ainsi que des jeux, jouets, livres et revues.

Les assistantes maternelles conservent les avantages fiscaux de leurs collègues exerçant à titre indépendant.

PROJET EDUCATIF

Le Projet Educatif met en exergue les principes portés par le Service en ce qui concerne l'accueil, le soin, le développement, l'éveil, le bien-être et la sécurité de l'enfant. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe pour vivre ensemble au quotidien : enfants, assistantes maternelles et parents.

Il est porté par nos valeurs éducatives, Respect (de l'enfant, de sa famille et des professionnelles), Confiance, Sécurité Affective et Bienveillance.

Notre conception de l'accueil du jeune enfant est :

- d'assurer un accueil individualisé, en respectant les besoins et le rythme du développement de l'enfant,
- d'accorder une place prépondérante à la liberté motrice, aux apprentissages ainsi qu'au respect de la sécurité affective.

La crèche familiale est un lieu d'éveil où l'enfant est reconnu et traité comme une personne à part entière. Ce dernier a besoin de sécurité affective pour grandir.

L'enjeu est donc d'accueillir de manière bienveillante l'enfant en l'absence de ses parents, dans un lieu sécurisé tant sur le plan physique qu'affectif.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, l'assistante maternelle est un relais éducatif. Il est donc indispensable de tenir compte de leurs pratiques éducatives tout en ne reniant pas nos valeurs éducatives.

Pour que l'enfant puisse investir pleinement son lieu d'accueil il a besoin de se rendre compte que ses parents y ont également une place.

Le professionnalisme des assistantes maternelles permet à l'enfant d'acquérir la confiance en lui, nécessaire à l'acquisition de l'autonomie.

Notre objectif est de l'accompagner dans cette quête. Celle-ci passe par son épanouissement et par la construction de l'estime de soi.

Qu'importe l'âge, les débuts de l'accueil peuvent être associés à la seule notion de séparation de l'enfant d'avec ses parents. L'accueil peut alors être synonyme d'angoisse et faire apparaître chez ces derniers le sentiment de culpabilité en laissant leur enfant.

C'est pourquoi la première rencontre entre parents et assistantes maternelles est primordiale.

Pour ce premier contact, les parents ont besoin d'être rassurés, ils font part de leurs attentes, de leurs doutes, de leurs craintes éventuelles, posent des questions et échangent sur leurs souhaits d'éducation. L'assistante maternelle, sachant que les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, assure la continuité sans jamais les déposséder de leurs propres compétences. De son côté, elle évoque avec eux, son mode de vie, son

organisation au quotidien avec les enfants, ses valeurs professionnelles ainsi que les règles de vie qui lui sont propres.

Elle présente les membres de sa famille s'ils sont présents. Elle organise une visite des espaces de vie dans lesquels évoluera l'enfant. C'est à partir de ce moment que débute la relation de confiance entre la famille et l'assistante maternelle, basée sur le respect de chacun.

Afin de s'assurer de leur choix, d'autres rencontres peuvent être fixées entre les parents et l'assistante maternelle.

1) Sécurité affective

- Assistante maternelle, personne de référence :

L'assistante maternelle, personne référente est la garante de la sécurité de l'enfant. Elle doit respecter le choix éducatif des parents. Elle doit faire preuve de qualité d'attention et de bienveillance à l'égard du jeune enfant.

La sécurité affective se construit dans la confiance, l'écoute et le respect. Elle est indispensable à la construction de l'estime de soi.

L'enfant a besoin à ses côtés de l'assistante maternelle, qui le regarde, lui explique les situations et le console si nécessaire.

La relation assistante maternelle enfant est privilégiée.

Lorsqu'elle est absente (formations, maladie, vacances...) l'enfant accueilli peut être confié à une de ses collègues.

Il est important dans ces situations de transmettre ses habitudes de vie (cahier de liaison, contact direct...).

L'enfant a un important besoin de sécurité. Il doit se sentir à l'aise et en confiance avec l'assistante maternelle dans les différents lieux (domicile et crèche) tout en ayant des repères personnels (son « doudou », son lit, sa place à table...).

Les moments rituels de la journée sont importants, le jeune enfant peut mieux gérer la séparation.

Il a besoin de ne pas se sentir abandonné, de ne pas être en danger.

L'assistante maternelle participe au développement du sentiment de sécurité, en lui offrant, un lieu répondant à ses besoins spécifiques.

L'assistante maternelle l'accompagne sur le chemin des apprentissages. Elle soutient ses initiatives cela lui permet d'une part de cheminer progressivement vers l'autonomie et d'autre part de pouvoir s'exprimer.

Par un regard bienveillant, une écoute attentive et respectueuse, elle instaure un climat de confiance bénéfique au bien-être de l'enfant et de ses parents.

- Familiarisation :

Se familiariser : rendre familier, s'habituer.

L'enfant peut intégrer la crèche à tout âge (à partir de 2 mois ½ jusqu'à sa première année d'école maternelle). Un temps de familiarisation précédera son entrée définitive à la crèche. La familiarisation permet aux parents, à l'enfant et à l'assistante maternelle de faire connaissance. L'enfant doté de compétences, d'envie a besoin de temps pour découvrir les nouvelles « règles de vie » chez l'assistante maternelle. Elle joue un rôle important dans la création d'une relation de confiance entre les parents et l'assistante maternelle. Elle habitue également l'enfant à son nouveau lieu d'accueil.

Cette période permet une séparation progressive correspondant aux capacités psychiques de l'enfant. Ce dernier pourra acquérir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective. Ce climat de confiance et d'estime lui permettra de s'épanouir, de grandir et de développer sainement son estime de soi. Il est nécessaire de ne pas oublier qu'un enfant, quel que soit son âge, ressent les choses et les exprime à travers un langage corporel qui lui est spécifique.

La familiarisation chez les plus petits est d'autant plus particulière que le bébé n'a que son corps et ses émotions pour s'exprimer. Il est encore « en fusion » avec sa maman et ce qu'il perçoit en dehors de son cercle familial est inconnu pour lui. Le très jeune enfant (3-4mois) semble moins perceptif aux changements que l'enfant plus grand ; les manifestations sont moins voyantes mais existent néanmoins, d'où l'importance du temps de familiarisation. La perception du bébé est affinée par ses sens qui sont stimulés en permanence, chaque apprentissage étant nouveau. Il est extrêmement sensible à l'attention qui lui est réservée au cours des différents soins (biberon-change-coucher.....) Il distingue les odeurs, les formes, les goûts.

Lorsqu'on s'adresse à un bébé à hauteur de ses yeux, il perçoit et comprend les signes verbaux et non verbaux.

C'est ici que l'objet transitionnel, communément appelé « doudou » (objet choisi et investi par l'enfant), représentant le maintien du lien avec sa famille, joue un rôle primordial dans son accueil.

Il lui permet d'être acteur de sa sécurité. Le « doudou » représente le passage entre la vie familiale et sa vie chez l'assistante maternelle. Il est donc important que l'assistante maternelle le laisse à la disposition de l'enfant, afin qu'il puisse l'investir comme il le souhaite.

Elle doit accorder un profond respect au « doudou » apporté.

Cette période permet d'accueillir le jeune enfant de façon progressive et personnalisée

La période de familiarisation est prévue sur deux semaines. Les premiers jours, les parents restent quelques heures au domicile de l'assistante maternelle avec leur enfant. Ce dernier est au centre des échanges, les parents transmettent ses habitudes vie. Ils peuvent

également évoquer leur appréhension voire pour la maman son angoisse à l'idée de reprendre son activité professionnelle et donc devoir « abandonner » son enfant.

Les propos de l'assistante maternelle doivent être apaisants et rassurants.

Par la suite, lorsqu'ils seront « prêts » à le confier, ils le confieront, à leur rythme, une à deux heures puis le temps de la prise d'un biberon, puis le temps d'un repas et d'une sieste...

Lors de cette période majeure, une fiche regroupant les habitudes de vie de l'enfant est renseignée par l'assistante maternelle et les parents.

Nous pensons qu'il est préférable que la première rencontre se fasse hors des périodes d'éveil des autres enfants accueillis.

En effet, cela permettra à l'enfant ainsi qu'à ses parents d'avoir un temps privilégié et unique avec l'assistante maternelle qui sera leur seule référence durant les temps d'accueil.

Le jeune enfant prend ses repères. L'assistante maternelle l'accompagne, l'aide à trouver une confiance et une sécurité suffisamment bonne pour lui permettre de s'épanouir.

Le respect de son rythme, le maintien du lien familial, (« doudou », sucette...) vont lui donner la possibilité de se repérer et de se sentir en sécurité.

- L'accueil :

L'accueil individualisé est un élément clé, pour garantir la valorisation des compétences du jeune enfant.

Les temps d'accueil, sont des moments d'échanges privilégiés. Ils servent à faire le lien entre les deux maisons et permettent d'assurer le bien-être de l'enfant.

En accueillant l'enfant, l'assistante maternelle prend en compte ses envies et ses émotions dans le respect de sa singularité.

Les temps d'accueil sont également une source de dialogue, d'écoute et d'informations entre l'assistante maternelle et les parents. Ce sont des moments dits de transmissions.

Lors du départ de l'enfant, nous pensons qu'il est souhaitable de le faire participer à la description de sa journée (ce qu'il a fait, ce qu'il a mangé, la qualité de son sommeil, ses jeux avec les autres enfants) car après tout, il en est le principal acteur.

De plus il est important de laisser la priorité des nouvelles acquisitions aux parents (1ères dents, 1ers pas...) et d'éviter toute comparaison avec un petit copain du même âge, chacun prend le temps qui lui est nécessaire pour grandir.

L'assistante maternelle propose donc des activités diverses et adaptées à l'âge de l'enfant, sans jamais le forcer à faire ou même faire à sa place. Elle lui explique ce qu'elle va faire avec lui, verbalise lorsqu'elle sent qu'il est en colère ou qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Il faut donc dédramatiser mais surtout expliquer certaines situations comme « les grosses colères » ou encore les morsures, ce sont en effet des passages très difficiles à vivre pour la famille et l'enfant.

Enfin, nous demandons aux assistantes maternelles de respecter la discrétion professionnelle vis-à-vis des autres familles.

Pour aider à la transmission de toutes ces informations, un cahier de liaison peut être utile: compte-rendu de la nuit, régime particulier, petit problème de santé, etc.

L'enfant doit se sentir soutenu et écouté.

La verbalisation apparaît également dans l'explication de la vie quotidienne chez l'assistante maternelle.

Les parents peuvent s'ils le souhaitent téléphoner dans la journée pour faire le point ou demander des nouvelles de leur enfant, après un départ difficile par exemple.

La présence bienveillante, rassurante de l'assistante maternelle est la condition sine qua non du franchissement en douceur du cap de la séparation.

L'assistante maternelle doit être disponible, lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant. Ces moments peuvent susciter des comportements contradictoires pleurs, refus de partir etc.

L'étape de la séparation sera plus facile lorsque l'enfant disposera du langage, il pourra alors communiquer en toute sécurité avec ses parents et l'assistante maternelle.

L'accueil en crèche familiale a une particularité, l'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle. Il est demandé aux parents de respecter les règles suivantes : frapper avant d'entrer, de prévenir d'un important retard ou d'un changement d'horaire etc.

Il est demandé à l'assistante maternelle de garder la distance professionnelle nécessaire.

2) Jeu et motricité :

Le jeu est fondamental pour le bien-être et le développement de l'enfant. Il représente son activité principale et son moyen de communication. L'assistante maternelle valorise donc cette activité, reconnaît son importance primordiale pour l'épanouissement du jeune enfant.

Quand l'enfant joue, il développe ses capacités. Grâce au jeu, l'enfant s'exprime, bouge, interagit avec ses copains. Il fait appel à ses sensations et émotions et imite. En quelques mots, il grandit. Le jeu induit la notion de plaisir partagé, il favorise la relation entre l'enfant et l'assistante maternelle. Cette dernière, porte un regard encourageant, bienveillant et guidant. Elle se met à disposition du jeune enfant pour jouer, laisser jouer et observer. Il est nécessaire de ne pas le « sur stimuler ».

- Les activités organisées :

Ce sont des activités pensées et réfléchies par l'assistante maternelle.

Grâce à ces règles et ces rituels de jeu, l'enfant va se construire, se structurer et forger son estime de soi.

L'assistante maternelle l'accompagne, son regard est rassurant, jamais jugeant.

Ces activités participent à l'éveil de la curiosité de l'enfant. Elles favorisent ses capacités motrices (parcours moteur, jeux d'équilibre...), ses capacités sollicitant ses connaissances et nécessitant la réflexion (jeux de loto, puzzles...), ses capacités sensorielles (manipulation de textures variées...) ainsi que sa motricité fine (jeux de transvasement, perles...).

- Le jeu libre :

Lors des jeux libres l'enfant choisit librement son activité, le matériel est mis à sa disposition. Il assouvit son besoin de manipuler et développe son imaginaire. Il peut mettre en scène des moments de la vie quotidienne (mimétisme). L'assistante maternelle opte pour des jouets qui aiguissent la curiosité et procurent du plaisir. Il est important de ranger régulièrement les jouets avec l'enfant (en fonction de son âge) car l'excès de jouets nuit à sa sécurité (jouets au sol entraînant des chutes) et ne l'aide pas à se concentrer. Il évolue sous le regard attentif et sécurisant de l'assistante maternelle. Cette dernière prend en compte l'initiative de l'enfant.

Le jeu libre doit rester une source de plaisir, il est vecteur de communication.

Il doit rester à l'initiative de l'enfant, les jeux sont rangés au même endroit pour faciliter l'autonomie.

Dans un espace jeux libres il peut y avoir : poupées, poussettes, dînette, voitures, briques de construction, cubes, animaux de la ferme, jeux à tirer ou à pousser, livres, jeux musicaux etc. Dehors on peut retrouver : bac à sable, vélos, camion porteur, brouette, toboggan, ballon, quilles, cabane etc.

Le jeu libre permet à l'enfant de réfléchir, de résoudre des problèmes et donc d'apprendre de ses diverses expérimentations. En effet, c'est en explorant et en réitérant les mêmes jeux que l'enfant va mémoriser les compétences nécessaires à ces diverses acquisitions et donc

apprendre petit à petit. A travers le jeu libre, l'enfant construit au fur et à mesure sa personnalité et forge ainsi son identité. Chez l'assistante maternelle, tout est mis en œuvre pour favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant qu'il soit petit ou plus grand.

Les jeux sont diversifiés, adaptés à l'âge et au développement de l'enfant. Il n'y a pas de jeux spécifiques pour les filles ni de jeux spécifiques pour les garçons. Ils sont conformes aux normes de sécurité en vigueur, tout matériel défectueux, dangereux (jouet cassé...) est retiré.

L'enfant doit pouvoir évoluer dans un cadre sûr et propre. Les règles d'hygiène doivent être observées.

L'assistante maternelle l'accompagne donc dans toutes ses découvertes. Elle intervient le moins possible afin qu'il prenne confiance en lui, en ses capacités et devienne petit à petit autonome. Seule la présence, le soutien du regard de l'assistante maternelle sont indispensables ainsi il se sent accompagné dans ses explorations. L'assistante maternelle lui donne donc la possibilité d'avoir confiance en lui.

De plus, le jeu libre permet l'imagination, c'est pour cela que vous pourrez découvrir chez l'assistante maternelle : une dinette, une malle contenant des déguisements, une cabane en carton, une trousse médicale etc. Tous ces jeux sont laissés à disposition de l'enfant afin qu'ils puissent créer son propre jeu, selon ses propres règles seul ou avec les autres et donc faire émerger la notion de socialisation.

Enfin, une des particularités de la crèche familiale est d'accueillir des enfants d'âges différents. C'est un atout permettant d'une part aux plus petits d'observer et de jouer avec les plus grands et d'autre part aux plus grands de s'occuper des plus petits.

Durant ces jeux, l'assistante maternelle est présente et observe l'enfant dans son activité, sans intervenir. C'est par cette observation, qu'elle entrera en relation avec lui et apprendra à mieux le connaître. C'est donc un moment privilégié autant pour l'enfant que pour l'assistante maternelle.

- Les ateliers :

L'éducatrice de jeunes enfants (EJE) propose aux enfants (à partir de 10 mois) de participer à des ateliers d'éveil tout en respectant leurs envies, leur rythme et les étapes de leur développement. Ces activités, essentiellement organisées le matin sont diverses et variées :

- manuelles : pâte à modeler, coloriage, gommettes, dessins, peinture, découpage, jeux de raisonnement d'assemblage : briques de construction, puzzle, encastrement etc.
- motrices : parcours moteur etc.
- sensorielles : jeux d'eau, activités autour de différentes matières sur lesquelles l'enfant peut agir en malaxant et étalant, pâte «slime » (eau et Maïzena), sable de lune (farine et huile), semoule etc., danses, musique.

Les ateliers d'éveil sont proposés dans une démarche de progression et dans un souci d'accompagnement vers l'autonomie.

La participation de l'enfant aux ateliers lui permet de connaître d'autres enfants et d'autres adultes. Il apprend à jouer avec ou à côté (enfant jusqu'à 2 ans) de ses copains.

Ce temps de rencontre autour d'activités variées est un lieu de socialisation pour lui et un temps de professionnalisation pour l'assistante maternelle. Cette dernière observe les interactions enfant-copains et enfant-adultes (EJE, Directrice et Assistantes Maternelles). Par la suite, l'échange avec ces derniers est basé sur ce qu'elle a observé, son expérience et sa pratique professionnelle. Des conseils peuvent lui être apportés. Au cours de ces ateliers elle découvre les nouvelles activités qu'elle pourra organiser à domicile. Ces rencontres favorisent également l'esprit d'équipe.

Nous disposons d'un espace jeux et d'un espace consacré à la motricité.

L'éducatrice de jeunes enfants aménage ces espaces dans lesquels le jeune enfant trouve des repères sécurisants, apprend à son rythme et va devenir progressivement autonome.

L'espace jeux est agencé en :

- « coins thématiques », supports de jeux d'imitation. On y trouve dînette, poupée, matériel de bricolage, voitures... Ces jeux sont vecteurs de communication entre les enfants. Ils font connaissance, apprennent à se côtoyer et à se respecter. Ces espaces sont investis au gré des envies de l'enfant, en fonction de sa maturité et de ses centres d'intérêt,
- « coin lecture », les livres, les imagiers... sont à la disposition de l'enfant. Regarder un livre, écouter une histoire, seul ou avec les copains, lui permet de développer l'écoute et son imaginaire. Force est de constater que cela facilite l'apprentissage du langage,
- « coin activités semi-dirigées », les enfants se retrouvent autour de la table pour ces activités :
 - Gommettes, dessin, peinture... l'enfant donne libre cours à son imagination,
 - Loto, puzzles..... ces activités favorisent l'écoute, développent l'attention, la mémoire et le langage,
 - Manipulation de matières sur lesquelles il peut agir « pâte Slime », « sable de lune »... Il éprouve une sensation de plaisir qu'il partage avec ses copains.

Ces activités sont proposées jamais imposées.

- « coin bébé », tapis de sol, miroir ainsi que des jeux stimulant les sens sont à disposition. Le bébé peut attraper ses pieds, jouer avec ses mains, manipuler les jouets, se regarder dans le miroir, se retourner, se déplacer en rampant ou en marchant à 4 pattes....

Dans l'espace moteur l'enfant a la possibilité de se déplacer en toute sécurité. Il peut rouler, glisser, se faufiler dans les tunnels. Il se découvre des compétences et prend confiance en lui.

Le parcours moteur favorise l'équilibre et la coordination. L'enfant prend connaissance de son corps. Il apprend à contrôler sa prise de risque.

L'éducatrice de jeunes enfants ou en son absence la directrice, propose des temps de « jeu libre » et des activités diverses qui répondent aux envies de l'enfant d'explorer le monde qui l'entoure. Ces ateliers lui permettent de s'éveiller, de faciliter les apprentissages, de favoriser sa créativité, sous le regard vigilant et bienveillant des professionnelles. Ces temps de rencontre ont pour objectif d'accompagner l'enfant dans son développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et social.

L'observation, pendant ces temps de jeu, nous permet de prendre en compte l'évolution de l'enfant, ses progrès, ses difficultés. Nous pouvons ainsi adapter les propositions d'activité et les actions à mener qui répondent aux besoins du moment.

Ces ateliers se déroulent en général deux fois par semaine au sein de la crèche. Les conditions de participation dépendent du nombre d'enfants accueillis par l'assistante maternelle. Cette dernière a la possibilité de véhiculer uniquement deux enfants après accord écrit des parents.

Les enfants, n'ayant pas l'opportunité d'assister à ces temps de rencontre, peuvent bénéficier de « mini-ateliers » organisés par l'éducatrice de jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles avec la participation de ces dernières. Lorsqu'elle arrive avec « son sac rempli de trésors » les enfants manifestent curiosité et joie. Ainsi ils ont la possibilité de participer, comme leurs copains, à ces activités d'éveil.

A travers ces ateliers nous pouvons guider les enfants vers de nouvelles expériences, suivre leur évolution et évaluer leurs progrès.

3) Eveil sensori-moteur :

- Aménagement de l'espace :

Selon l'âge de l'enfant, les espaces de vie et de jeux seront aménagés différemment. L'objectif est de lui offrir un milieu riche en expérimentation mais suffisamment sécurisant et sécurisé. Cet espace modulable lui permettra de réaliser simultanément plusieurs activités.

L'assistante maternelle, permet aux bébés d'avoir un espace à lui, adapté aux différentes découvertes, explorations sensorielles et motrices qu'il va réaliser tout au long de la journée. Il doit donc avoir la possibilité de pouvoir explorer seul d'autres terrains de jeu en toute sécurité, si possible pieds-nus.

- L'éveil moteur :

Dès qu'il peut se mouvoir, le bébé parcourt son univers par le mouvement, son espace s'élargit et ses explorations se multiplient. La motricité l'aide à se sentir compétent dans ses apprentissages, il doit pouvoir organiser son « terrain d'exploration » à sa guise. Le bébé est allongé sur un tapis, les jeux sont à sa disposition : jeux de coordination, mobiles, hochets, cubes, balles sensorielles...Il pourra se retourner, se déplacer, saisir des jouets, les manipuler. Les jouets que l'enfant porte à la bouche sont lavés tous les jours. Le ménage et le nettoyage des sols sont effectués tous les jours. Les pièces de la maison sont aérées quotidiennement, la température dans la pièce de vie est de 20°C (Cf. doc en possession de l'assistante maternelle « Protocole d'entretien des surfaces, matériel, jouets »).

Dans cet espace sécurisé, l'assistante maternelle doit trouver sa place tantôt proche tantôt à distance, pour permettre au bébé de se sentir en sécurité et d'expérimenter ses capacités par lui-même. Elle le laisse agir et ne l'interrompt qu'en cas de nécessité.

Pour l'enfant plus grand, elle adaptera les différents espaces de jeux. Ainsi il pourra évoluer au gré de ses envies et de ses explorations tout en étant accompagné par son regard et son comportement bienveillant.

L'évolution motrice chez le jeune enfant est constante, elle nous étonne même au quotidien par sa rapidité. Plus qu'une simple chronologie de mouvements mis les uns à la suite des autres, c'est surtout le résultat d'une parfaite harmonie du développement. Cette évolution concerne toutes les parties du corps du jeune enfant. Le moindre progrès en matière de motricité est pour le tout petit un nouveau moyen d'explorer le monde qui l'entoure et d'interagir avec les personnes qui l'accompagnent. Il prend petit à petit conscience de ses capacités.

Les mouvements tels que : se tourner sur le côté, rouler, ramper permettent à l'enfant de se mouvoir seul. Par ces expériences, il assure ses gestes, évalue mieux le danger et sa prise de risque.

Nous veillons à ne pas anticiper sur les capacités motrices qu'ils n'auraient pas acquises.

De ce fait, nous demandons aux assistantes maternelles de la crèche familiale de ne pas asseoir un enfant avant qu'il ne l'ait fait seul, par lui-même et sans aide. L'installation dans le transat doit être limitée car l'enfant attaché ne peut se mouvoir à sa guise. Cette position permet à l'enfant de profiter de son environnement ainsi la communication est facilitée.

La salle de motricité permet à l'enfant, seul ou avec ses copains, de glisser, se faufiler dans les tunnels, rouler etc. Il développe ainsi l'équilibre et la coordination motrice.

- L'éveil du langage

Il nous semble important de parler à l'enfant en se mettant à sa hauteur, en le regardant, en le nommant par son prénom. Les diminutifs sont réservés aux parents. Il est indispensable de décrire ce que l'on fait pour lui et avec lui. Il est aussi très sensible à nos expressions ainsi qu'à notre langage non verbal.

Nous demandons donc à l'assistante maternelle d'être vigilante quant aux mots utilisés pour communiquer avec l'enfant.

Pour favoriser l'apprentissage du langage, l'assistante maternelle propose à l'enfant de lire des histoires, en groupe ou individuellement, de regarder des imagiers, de chanter, de raconter comptines et jeux de doigts. Elle a à disposition un livret de chansons et comptines réalisé par l'Educatrice de Jeunes Enfants.

- Les cinq sens

Grâce à ses sens, l'enfant s'éveille, découvre l'autre et le monde qui l'entoure. Le bébé expérimente à son rythme afin de satisfaire son besoin de toucher, écouter, sentir, voir et goûter.

Très tôt l'enfant utilise le toucher comme moyen de relation avec ce qui l'entoure. L'audition se développe selon l'environnement sonore dans lequel il évolue. L'odorat a son importance dans l'approche et la reconnaissance des autres (l'enfant reconnaît l'odeur de sa maman à travers son « doudou » par exemple). La vue permet à l'enfant de reconnaître les lieux dans lesquels il évolue, les visages des personnes qui l'entourent et par la même occasion, lui-même. Le goût quant à lui, évolue au cours des premières années, il est un moyen de relation et d'interaction avec l'autre.

De ce fait, pour permettre au bébé de développer au mieux ses sens, l'assistante maternelle installe des mobiles, écoute de la musique etc. Elle lui propose également de manipuler et de toucher différentes matières, par l'intermédiaire de livres, de tissus, de balles ou encore de mur sensoriel.

En ce qui concerne le développement du goût et de l'odorat l'assistante maternelle accompagne l'enfant dans ses découvertes au moment des goûters et des repas.

4) Le sommeil :

Le sommeil est un besoin fondamental qui permet à l'enfant de récupérer, de grandir et de profiter sereinement de sa journée. Il est constructeur et réparateur. L'assistante maternelle prépare l'enfant et l'invite à se coucher avec tout ce dont il a besoin pour un repos sécurisant (« doudou », sucette, rituels). Le sommeil est un besoin qui varie d'un enfant à l'autre, il est important de le respecter.

- Matériel utilisé :

Le lit est adapté à l'âge de l'enfant : L'enfant est couché dans une « turbulette » ou « gigoteuse », dans une tenue confortable. Les pantalons, robes et chaussettes sont retirés et un pyjama peut être demandé aux parents. Le drap ainsi que la « turbulette » ou la « gigoteuse » sont changés toutes les semaines voire plus fréquemment si nécessaire.

En cas d'utilisation de « lit parapluie », il est formellement interdit de rajouter un matelas.

Le sommeil est une période de transition qui peut être parfois difficile autant pour l'enfant que pour l'assistante maternelle. Elle doit donc l'accompagner afin qu'il trouve et accepte de nouveaux repères. Elle veille à diminuer l'anxiété que peut générer le coucher par l'observation des rituels et par des mots de réassurance.

- Consigne de sécurité :

Nous demandons à l'assistante maternelle de :

- ne pas surchauffer la pièce, (18° à 20°),
- d'installer l'enfant sur le dos dans son lit, sans oreiller.
- ne pas coucher l'enfant tout de suite après le repas.

En ce qui concerne l'organisation des lieux d'endormissement nous lui laissons le choix pour l'installation des lits (enfant seul ou à plusieurs dans une chambre). Cela dépend en général du rythme et des rituels d'endormissement de chacun.

Elle peut laisser les portes entrebâillées, les bruits de la maison seront atténués mais pas supprimés (les bruits familiers étant sécurisants pour l'enfant).

Elle doit respecter le plus possible les habitudes d'endormissements de l'enfant (volets ouverts, fermés ou encore semi ouverts).

- L'endormissement :

L'assistante maternelle est garante du respect du rythme de l'enfant. C'est pour cela qu'elle observe et est attentive aux moindres signes de fatigue, (bâillements successifs, regard vague, recherche du « doudou », manifestation de signes d'énerverment, frottement des yeux...) afin de lui permettre de bien profiter de ce temps de repos.

La période qui précède la sieste doit être réservée à des temps calmes (lecture, musique douce...), à un temps individualisé et ressourçant.

Il est conseillé de :

- favoriser les petits rituels qui guident et rassurent l'enfant,
- préparer la chambre avec lui tout en lui précisant ce qu'elle fait, qu'il soit bébé ou grand, elle évite tout changement de chambre et de lit, pour préserver les repères visuels, sonores et olfactifs de l'enfant,
- solliciter l'enfant plus grand à se dévêtir, ranger ses affaires, chercher son « doudou » et l'associer à tout changement d'organisation. Cela favorise son autonomie, il apprend à faire seul et il en est très fier.

Ne vous inquiétez pas si le rythme du sommeil de votre enfant diffère de celui qu'il a à la maison, car il évolue dans un contexte différent de la sphère familiale.

- Le réveil :

L'assistante maternelle de la crèche familiale, ne réveille pas l'enfant (sauf cas de force majeure), le respect du rythme de l'enfant étant une de ses priorités. Si l'enfant dort, c'est qu'il récupère de toutes les découvertes qu'il a faites lors de la matinée.

Laisser le temps à l'enfant de se réveiller complètement ou le maintenir contre soi, s'il en éprouve le besoin. Certains enfants ont besoin de ce moment affectif de transition avant de passer à autre chose.

Un réveil spontané et calme permet de profiter pleinement de la journée ou de l'après-midi. L'heure du départ doit tenir compte de ce temps de récupération.

5) L'alimentation :

Le repas doit être considéré comme un moment de plaisir et d'échanges. Il nécessite la participation de l'enfant qui, si on lui fait confiance, est capable par exemple, de faire comprendre qu'il a faim et qu'il a telle ou telle préférence.

L'appétit varie d'un enfant à l'autre, quel que soit son âge, selon son état de santé, ses rythmes d'activités, ses goûts affirmés.

Chaque bébé est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme.

Pour lui, la faim est une réalité intense et immédiate. En le nourrissant quand il en fait la demande (par exemple par les pleurs) et non en fonction des horaires strictement définis, il lui est permis d'acquiescer une certaine confiance en lui et en l'assistante maternelle qui l'assure d'une réponse adaptée.

Lorsque l'enfant grandit, le repas pris en commun permet des expériences de socialisation (attendre son tour, partager avec ses copains, échanger, imiter...).

Le repas doit être un moment de plaisir, de découverte de nouvelles odeurs, couleurs et saveurs. L'enfant prend un réel plaisir à toucher et à jouer avec les aliments. Dans un premier temps il utilisera ses doigts puis progressivement il sera capable d'utiliser la cuillère (il développera la motricité fine) et mangera seul.

Pendant cette période l'assistante maternelle doit l'accompagner, en nommant ce qu'il mange, l'aider et lui faire confiance. C'est la marche vers l'autonomie.

L'assistante maternelle aura le souci de préserver la dimension conviviale de ce moment privilégié. Le refus, le manque d'appétit, les « accidents » à table (assiette ou verre renversés) ne sont pas à dramatiser afin d'éviter l'instauration d'un rapport de force assistante maternelle – enfant.

Les repas sont variés, équilibrés et cuisinés par l'assistante maternelle. Elle respecte les goûts et l'appétit de l'enfant tout en veillant à ce qu'il découvre et goûte différents aliments. Les règles d'hygiène sont respectées. Les fruits et légumes sont privilégiés. Les petits pots de légumes-viande peuvent être utilisés mais très ponctuellement (en cas de diarrhée,

constipation...). L'achat du lait maternisé pour les bébés est à la charge de l'assistante maternelle. Nous demandons aux parents de fournir les biberons, l'enfant étant habitué au modèle choisi par ces derniers.

Le refus d'un aliment nouveau est respecté mais sera reproposé quelques jours plus tard.

L'assistante maternelle goûte les plats qu'elle propose aux enfants pour vérifier la chaleur et la saveur.

En cas de diarrhée ou de constipation, elle met en place un régime adapté. Elle informe les parents pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires.

La maman peut continuer l'allaitement à la reprise de son travail si elle le souhaite. Ce n'est pas une indication à l'arrêt de l'allaitement maternel. Le lait maternel sera transporté dans une glacière. La maman peut allaiter son bébé au domicile de l'assistante maternelle avec l'accord de cette dernière.

Les demandes spécifiques sont étudiées individuellement et acceptées en fonction de l'organisation et des possibilités de l'assistante maternelle. Elles ont été abordées au préalable avec la directrice au moment de l'inscription.

La collation du matin est proposée lorsque l'enfant a pris son premier repas très tôt. Les sucreries, viennoiseries sont à éviter sauf lors des moments de fête. L'assistante maternelle privilégie le pain, les fruits, les laitages naturels sans sucre (on peut y ajouter de la compote).

Le jeune enfant peut participer à l'élaboration du repas (lavage des légumes, confection de gâteaux...).

Le bébé est nourri individuellement jusqu'à ce qu'il acquière la possibilité de manger en compagnie des autres (position assise autonome). Le repas est pris selon les rythmes de l'enfant, ses habitudes et celles de l'assistante maternelle.

- Le lieu du repas :

Les assistantes maternelles adaptent l'installation de ce lieu de vie à l'âge de l'enfant et à la configuration de leur domicile. Les enfants sont installés de façon confortable et sécurisée : transat, chaise haute avec harnais, rehausseurs ou autour d'une petite table (installation la plus appréciée des jeunes enfants). L'assistante maternelle fait évoluer cet espace en fonction du développement et des particularités des enfants.

Les cuillères, fourchettes et verres sont adaptés à l'âge. L'enfant apprécie d'avoir la même assiette, le même verre, l'assistante maternelle respecte donc dans la mesure du possible cette pratique.

Les serviettes utilisées n'entravent pas les mouvements de l'enfant : pas de serviette sous l'assiette. Les serviettes sont changées tous les jours ou plusieurs fois par jour si nécessaire.

En ce qui concerne les plus petits, lorsque l'assistante maternelle donne le biberon, elle le prend dans ses bras, confortablement installée. C'est un temps privilégié avec l'enfant, un moment unique qu'elle évite d'interrompre par des événements qui peuvent attendre.

- Diététique :

-

L'assistante maternelle possède des connaissances pour adapter les repas de l'enfant, elle accompagne les familles dans la diversification alimentaire. Elle a à disposition, tout comme les parents, le livret d'alimentation de la crèche, conforme au Programme National Nutrition Santé, validé par le pédiatre. L'introduction de tout nouvel aliment étant réalisée par les parents, elle suivra leurs indications pour toute nouvelle introduction.

L'assistante maternelle applique notamment les règles de diététique suivantes :

- Repas peu salé, peu sucré, peu gras.
- Pas de viande en excès : 10 à 20 gr/année d'âge, 1 fois par jour. (10 gr= 1 cuillère à café)
- Eau exclusivement, pas de sirop.

6) Les Soins : (change, lavage des mains, mouchage de nez voire brossage des dents)

Ils ont une fonction d'hygiène mais aussi de bien-être corporel. C'est l'occasion pour l'enfant d'un moment de relation privilégié avec l'assistante maternelle qui est à son écoute. Des règles d'hygiène doivent être respectées. Ces soins doivent débiter et se terminer par un lavage des mains.

Les couches sont fournies par le Centre Hospitalier d'Angoulême.

Le matelas à langer est désinfecté après chaque change. Les serviettes de toilette sont changées quotidiennement. L'utilisation de lingettes est interdite.

Nous évoquerons plus particulièrement le change.

Afin d'assurer le change en toute sécurité et donc éviter tout risque de chute, l'assistante maternelle doit avoir à disposition le matériel nécessaire. Elle doit porter son attention sur l'observation de l'état cutané et sur la maîtrise de la technique. Le change réalisé par des gestes doux doit être accompagné de paroles destinées à rassurer le jeune enfant.

L'enfant est changé aussi souvent que nécessaire pour son confort. C'est un moment privilégié tant sur le plan relationnel que ludique. Lors du soin, une communication s'établit par des gestes doux, des mimiques, des chants etc.

L'assistante maternelle explique au bébé ce qu'elle fait afin qu'il prenne progressivement conscience de son corps et puisse participer à cet échange.

Elle entretient donc un climat de sécurité, de bienveillance et de confiance (lui faire confiance) afin que l'enfant évolue dans un environnement sécurisé.

L'acquisition de la propreté est une étape importante vers l'autonomie de l'enfant.

Chaque enfant a son propre rythme de développement, il n'y a pas d'âge requis pour qu'il soit propre. L'âge moyen se situe aux alentours de 2 ans. L'assistante maternelle prend le relais de cette grande étape une fois qu'elle a été initiée par la famille. Des échanges parents-assistante maternelle sont nécessaires. Il est important qu'ils aient un discours concordant. Si les demandes des adultes en qui il a confiance (parents et assistante maternelle) sont différentes voire opposées, l'enfant sera déstabilisé.

Chez l'enfant, l'acquisition de la propreté se fait à son rythme.

Il s'agit d'une étape naturelle que l'on doit respecter et accompagner. C'est une acquisition avec une participation active et volontaire de l'enfant. Durant cet accompagnement, l'assistante maternelle veille à ce que l'intimité de l'enfant soit respectée.

Elle respecte plusieurs étapes durant cet apprentissage :

Tout d'abord, il faut quelques mois pour qu'un enfant apprenne, par un réflexe volontaire à maîtriser ses sphincters (muscles qui aident à retenir et expulser les urines puis les selles). Souvent, il prévient alors qu'il a déjà fait. La demande et l'anticipation viendront plus tard.

Ensuite, l'enfant prend conscience de ce qu'il est en train de faire, comprend la demande de l'adulte. Il va sur son pot, le rituel est amorcé. Il va commencer à s'intéresser à ce qui se passe autour des toilettes, il essaye de communiquer par des gestes et des mots simples son envie. Il nous avertit de son envie d'aller au pot souvent par un changement d'expression, de comportement.

Enfin, il découvre un certain plaisir à se contrôler, il sait que se retenir ou se soulager fait réagir son entourage alors il utilise ce « nouveau pouvoir » qui le rend très fier, il ne veut plus de couche et veut devenir grand.

Pour faciliter l'apprentissage de la propreté, l'assistante maternelle fait en sorte de laisser le pot dans un endroit accessible à l'enfant, le plus souvent toilettes ou salle de bain.

Durant cette période, elle demande aux parents d'habiller l'enfant avec des vêtements faciles à enlever, il est nécessaire d'éviter les bodys, de ne pas superposer couche et culotte, afin qu'il puisse rapidement se déshabiller. Les vêtements de rechange pour toute la période « d'entraînement » sont à prévoir en quantité, un « accident » est vite arrivé surtout lorsque l'enfant est pris par le jeu.

7) Soutien à l'autonomie : « Aide-moi à faire seul » (Maria Montessori)

L'enfant passe d'un état de dépendance absolue à son entourage à une progressive maîtrise autonome de ses propres besoins. Cette dernière est stimulée par l'acquisition de la marche, de la propreté et du langage. Les premiers liens tissés avec les parents lui assurent une sécurité de base et la confiance en soi nécessaire pour s'ouvrir vers l'extérieur. Progressivement, l'enfant se reconnaît comme un individu différent, accède à sa propre pensée, élabore ses premiers comportements sociaux.

En grandissant les interactions entre l'enfant et son entourage se développent considérablement. Il apprend à renoncer à la satisfaction immédiate de ses désirs, découvre ses propres limites et celles de son environnement.

La confiance que l'adulte lui témoigne lors de ces nouvelles expériences confirme son estime de soi et l'encourage au désir de faire seul. C'est dans ce contexte que l'enfant, confronté au «non » de l'adulte va se l'approprier pour affirmer son autonomie naissante.

Il est fréquent qu'il entre alors dans une phase d'opposition lui permettant de se poser dans sa singularité, de dire «je», de découvrir avec plaisir la possibilité de devenir indépendant et de prendre ses propres décisions.

Le mobilier adapté à la taille de l'enfant et l'organisation de l'espace de jeu lui permettent d'explorer et d'expérimenter librement. Il doit s'approprier l'espace pour le rendre familier et s'y sentir en sécurité afin de pouvoir faire ses expériences. Il est donc nécessaire de lui offrir, à travers l'espace, des repères clairs, stables et distincts qui lui permettent d'anticiper, d'organiser, de s'adapter, pour que cela contribue à son autonomie. L'accessibilité des jeux et du matériel lui permet d'accroître une réelle indépendance par rapport à l'adulte.

Il est très important de laisser l'enfant aller à son rythme, de respecter le temps dont il a besoin pour aller jusqu'au bout de son activité (ne pas l'interrompre ou le forcer à aller plus vite pour jouer, s'exprimer ou manger). Il faut d'une part l'encourager, le féliciter dans ses réussites et d'autre part le rassurer, le consoler si nécessaire.

Voici quelques situations où l'enfant peut exercer son autonomie sous le regard de l'adulte :

- choix des activités,
- liberté d'exprimer sa créativité pendant les ateliers,
- possibilité de se servir seul à table,
- aller aux toilettes tout seul,
- s'habiller, se déshabiller,
- se laver les mains seul.

Enfin, l'enfant choisit ses compagnons de jeu et il a aussi la possibilité de jouer seul et de s'isoler.

Conclusion :

Le projet présente la manière dont nous concevons l'accueil des enfants à la crèche familiale du Centre Hospitalier d'Angoulême. Il est le fruit d'un travail collectif entre les assistantes maternelles, l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice. Le projet éducatif est notre outil de travail quotidien. Il est le fondement de nos valeurs et de notre ligne de conduite, afin de garantir au mieux la santé, le bien être, le bon développement des enfants accueillis.

La crèche n'est pas uniquement un mode de garde : elle permet d'offrir à l'enfant un lieu éducatif, un lieu de vie, de joie qu'il partage avec ses copains chez l'assistante maternelle et lors des ateliers au sein du service. Ce lieu de joie doit laisser place à la fantaisie, la spontanéité, la convivialité. Un lieu où l'enfant « vit sa vie » d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu, du plaisir de jouer et d'être en relation avec d'autres enfants.